

# Fiche 2 : La classe de 2<sup>e</sup> STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

### Organisation des enseignements

#### Des enseignements communs à tous les élèves

8		
Français	4 h	
Histoire- géographie	3 h	
LVA + LVB (enveloppe	5 h	
globalisée)		T.) 1 ·
Mathématiques	3 h	L'anglais
Education physique et sportive	2h	est
Sciences	3 h	obligatoire
Enseignement moral et civique	0 h 30	O
Economie et gestion hôtelière	2 h	
Sciences et technologies des	4 h	
services		
Sciences et technologies culinaires	4 h	
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines	

#### Une enveloppe d'heures annualisées

Accompagnement personnalisé Pas de volume

annuel défini

Education à l'orientation 54 h annuelles

#### **Enseignements optionnels**

Les élèves pourront en prendre 2 au plus.

Langue vivante C (étrangère ou régionale) 3h Éducation physique et sportive 3 h Arts (arts plastiques ou cinéma-3 h

audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse)

Atelier artistique 72 h

annuelles

A retrouver dans l'<u>Arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018</u>

## Ce que dit la FCPE :

#### La série STHR est traitée à part, pourquoi?

La rénovation de la série STHR date de 2014, elle est donc assez récente. Ensuite contrairement à toutes les autres séries technologiques, la série « Hôtellerie » n'a pas l'architecture classique du lycée :

- un cycle d'observation avec une classe de seconde générale et technologique,
- un cycle terminal avec les classes de première et de terminale

Transformer la série STHR pour la faire correspondre à ce modèle aurait pu poser des soucis. Ce choix permet à la série technologique STHR de demeurer accessible en fin de troisième.